



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hospices

Question écrite n° 19739

Texte de la question

M. Christian Paul appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la politique de l'Etat en matière d'accueil et de soins aux personnes âgées. Les financements s'inscrivant dans le cadre du contrat de plan Etat-région ont permis, dans de très nombreux cas, de réaliser les investissements nécessaires à la modernisation et l'humanisation des maisons de retraite (hospices). Cet effort s'est traduit par l'amélioration très sensible de la qualité de ces établissements, répondant ainsi aux exigences sanitaires et humaines nécessaires au respect et à l'accueil de ces personnes. Le programme de rénovation de ces établissements n'est cependant pas achevé, notamment dans les zones rurales. En effet, à la veille de la préparation des futurs contrats de plan, de nombreux dossiers sont suspendus dans l'attente de connaître les intentions précises de l'Etat, quant à sa participation active au financement des établissements recueillant des personnes âgées. Afin de ne pas retarder plus leur modernisation, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions de l'Etat sur sa participation dans le cadre de cette nouvelle phase d'investissements.

Texte de la réponse

L'amélioration de l'accueil et des soins apportés aux personnes âgées en établissements constitue une priorité du Gouvernement. A cet égard, la ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale souhaitent que, dans le cadre du XIIe Plan, le programme d'humanisation des hospices tel que prévu dans le XIe Plan soit achevé et prolongé par des programmes d'amélioration de l'accueil, de la sécurité et de la qualité de la vie dans les établissements médico-sociaux, et en particulier dans les établissements accueillant des personnes âgées très dépendantes, et dans les établissements pour adultes lourdement handicapés. Il va de soi que ces programmes d'investissement, qui seront mis en oeuvre dès l'an 2000, seront menés à bien avec la collaboration active des autres partenaires concernés : conseils régionaux, conseils généraux et autres collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19739

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 décembre 1998

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5369

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 7003